

LIÈGE



Le billet de Tchanchès

Mon cama Maurice, facteur à Angleur, m'a présenté Victor, son collègue au courage indéfectible. Il travaille à Angleur, dépendant du bureau de Liège Rive Gauche. Victor ne sait pas se déplacer sans aide, amoindri physiquement par bien des soucis qui pousseraient le commun des mortels à jeter l'éponge. Victor n'est pas de cette trempe-là. Il se présente au bureau, exécute ses tâches sans se plaindre. Oh, il le pourrait car ce n'est jamais facile au quotidien, jamais un moment de répit : Victor se déplace dans notre bureau grâce à un 'chariot' qu'il s'est confectionné ou bien à vélo, une permission spéciale lui a été attribuée. Sans soutien extérieur, physique ou matériel, Victor ne peut marcher qu'en se tenant aux murs, cloisons ou tout autre chose qui lui permette de rester en équilibre, voûté sur ses jambes qui le portent à peine. Je bois un friss pékèt à sa santé! ■

LA VIDÉO DU JOUR

Les voitures se succèdent au centre de dépistage du CHR au P+R à Vottem. Les enfants des écoles de Loncin y sont envoyés pour le testing.



Scannez le code QR avec votre GSM pour voir la vidéo du jour



À LA UNE IL Y A DIX ANS



> Le Standard s'apprêtait à affronter Anderlecht
> Un, deux ou zéro Eros Center ?
> La construction de la cité administrative de Seraing débutait



LIÈGE - JUDICIAIRE

Fornieri inculpé et incarcéré à la prison de Lantin

Le patron de Mithra, François Fornieri, a été inculpé de détournement et d'abus de biens sociaux dans le cadre du dossier Nethys et des indemnités faramineuses accordées à l'ancien management. Il a été arrêté immédiatement et envoyé à la prison de Lantin

Auditionné par les enquêteurs depuis ce mercredi 9h, François Fornieri a été placé ce jeudi sous mandat d'arrêt par le juge d'instruction liégeois Frédéric Frenay avec arrestation immédiate. Le CEO de Mithra est incarcéré depuis jeudi soir à la prison de Lantin. Il est inculpé de détournement et d'abus de biens sociaux.

Le couperet est tombé. Entendu au sein des locaux de la police judiciaire fédérale de Liège par les enquêteurs de la PJF et de l'OCRC (Office central de la répression de la corruption) dans le cadre du fameux dossier Nethys, le sulfureux businessman liégeois a finalement été inculpé par le juge d'instruction liégeois.

DÉTournement et abus de BIENS SOCIAUX

Le procureur général de Liège, Christian De Valkeeneer confirme que François Fornieri « a été placé sous mandat d'arrêt du chef de détournement par personne exerçant une fonction publique et d'abus de biens sociaux »

36H D'AUDITION

Et ce, après près de 36 heures d'audition avec une nuit passée dans les locaux de la PJF. Mais ce n'est pas tout, puisque son arrestation immédiate a été ordonnée. L'intéressé a donc été incarcéré dès ce jeudi soir à la prison de Lantin jusqu'à ce qu'il passe devant la chambre du conseil qui devra statuer endéans les cinq jours à partir

de ce vendredi sur sa remise en liberté ou non. Autrement dit, d'ici mardi au plus tard, on sera fixé, ce que confirme son avocat « En raison de l'audition prochaine d'autres parties impliquées dans le dossier, le juge d'instruction a décidé de placer Mr. Fornieri sous mandat d'arrêt. Depuis l'entame de ce dossier, Mr. Fornieri a toujours clamé avoir agi dans le strict respect de la loi et dans l'intérêt de la société dont il était administrateur. Sa présomption d'in-

nocence doit être rappelée avec force. Mr. Fornieri comparaitra mardi en chambre du conseil. Il demandera la levée de ce mandat d'arrêt dont il conteste la motivation », détaille ainsi Philippe Culot.

François Fornieri était président du comité de rémunération de Nethys qui a mis en place le mécanisme des indemnités de Moreau et Cie

C.A. EXTRAORDINAIRE CHEZ MITHRA

Selon nos informations, un conseil d'administration extraordinaire de Mithra a été convoqué en urgence ce jeudi soir. Il faut dire que l'incarcération du CEO de la pharma liégeoise, dont il détient encore près de 30 % des parts, est un véritable séisme, d'autant que la boîte est cotée en bourse. A l'issue de ce CA, Mithra a décidé de désigner un CEO ad interim en la personne de Christophe Marechal, le directeur financier.

Plusieurs dossiers « Nethys » examinés par la justice sont liés à François Fornieri. Mais celui dont il est question ici est lié aux fameuses indemnités de rétention de l'ex-management. Rappelons que Stéphane Moreau, Pol Heyse et Bénédicte Bayer sont partis avec 15 millions d'euros dans les poches. Ce montant grimpe même à 18 millions si l'on y inclut l'ancien dirigeant de l'assureur Intégrale. François Fornieri est ici inquiet pour avoir validé ledit montage financier comme président du comité de rémunération. Rappelons aussi qu'un montage financier était intervenu juste avant l'entrée en vigueur du décret gouvernemental en Wallonie qui allait plafonner les rémunérations des dirigeants publics. Mais tout juste avant, soit le 22 mai 2018, le comité de nomination et rémunération (CNR) de Nethys a imaginé une solution pour que les managers de la boîte, à savoir Stéphane Moreau, Pol Heyse et Bénédicte Bayer, ne perdent d'argent malgré la réduction de salaire imposée. D'où cette solution miracle d'indemnités de rétention. Une seule condition à leur octroi : que les principaux intéressés s'engagent à rester deux ans dans la société. Ce qui n'advientra donc jamais... Précisons enfin que deux autres personnes étaient également face aux enquêteurs, à savoir Pierre Meyers (ancien président du CA) et Jacques Tison (ex-administrateur et membre du comité de rémunération). Quant à François Fornieri, il bénéficie de la présomption d'innocence. ●

GASPARD GROSJEAN

Édito



Gaspard GROSJEAN
RÉDACTEUR EN CHEF LA MEUSE

Ils se pensaient intouchables. Mais la fête est finie...

Tout ça n'en restera donc pas là. Certes, une inculpation ne signifie nullement une condamnation et la présomption d'innocence reste de mise dans tout État de droit tel que le nôtre. Néanmoins, cette première étape judiciaire significative est lourde de sens. Se rend-on seulement compte

de quoi on parle vraiment dans ce dossier ? Il convient de rappeler que des personnes se sont réunies secrètement, dans un confortable entre-soi à l'abri des regards et même d'autres administrateurs, pour mettre en place un mécanisme inouï. Un mécanisme qui a permis à la fois de contourner la loi - rien que ça -, tout en remplissant les poches de dirigeants qui allaient voir leurs (très) confortables émoluments raba-

dicte Bayer et Diego Aquilina. Le tout en évoquant le fallacieux prétexte de la nécessité de garder ces dirigeants car Nethys traversait des temps troubles ! Il est sain que la justice se soit penchée là-dessus suite aux révélations de la presse. Il est sain de voir que l'appareil judiciaire s'attaque aussi aux puissants. A ces gens qui n'ont pensé qu'à dominer les autres durant des années, à confondre une société avec leur propre personne, à ne penser qu'à leur compte en banque.

Cet « ingénieux » système des indemnités compensatoires n'est pas le fruit du hasard. Il s'agit d'une réflexion stratégique pensée délibérément. Dans le but de servir l'intérêt de quelques-uns. En catimini, en omettant d'en informer les organes internes de contrôles, en cherchant les failles du système pour en tirer profit. Pas de chance. Tout ces éléments, dignes d'une société d'une république bananière où l'enrichissement des dirigeants est la norme, sont d'un scandale sans précédent. Une vaste opération « mains propres » a été entreprise et se termine d'ailleurs chez Nethys. Reste une chose et non des moindres désormais : rendre la justice. Pour ceux qui se pensaient intouchables, désormais, la fête est finie. ●